

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 Septembre 2019

L' an 2019 et le 30 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de
DUBOIS Thomas Maire

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, MAGNIEN Françoise, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMERIEUX Francine à M. HACHET Christian, M. LACIRE Jérôme à Mme FLOQUET Géraldine
Excusé(s) : Mme MANGIN Claudia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 14

Date de la convocation : 24/09/2019

Date d'affichage : 24/09/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
le : 01/10/2019

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : M. MONIER Guy

Objet des délibérations

SOMMAIRE

RAPPORT DE LA CLECT
AUTORISATION DE DEMANDE D'URBANISME

RETROCESSION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE
COMMUNAL
TARIFS REPAS CANTINE ADULTE

réf : 01_312019 RAPPORT DE LA CLECT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

VU la délibération CC-2018-288 du 17 décembre 2018 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 12 septembre 2018 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation

VU le rapport de la CLECT issu de la réunion du 10 septembre 2019 transmis aux communes membres le 11 septembre 2019

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation

DECIDE

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 10 septembre 2019

- d'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2019

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_322019 AUTORISATION DE DEMANDE D'URBANISME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L.2122-22 27° qui précise que le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

VU les articles R 423-1 et R 421-1 du code de l'Urbanisme

Monsieur le maire propose au conseil municipal de lui donner délégation pour déposer les demandes de permis de construire, d'aménager et les déclarations préalables concernant la commune

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'autoriser M. le maire à déposer les demandes de permis de construire, d'aménager et les déclarations préalables concernant la commune

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_332019 RETROCESSION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame DUVAL veuve PERRAULT et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 199/2. Plan 161/2 en date du 15/10/2016
Concession TRENTENAIRE (30 ans)

Au montant réglé de 73.00 euros

Le Maire expose au conseil municipal que Mme DUVAL veuve PERRAULT se propose aujourd'hui de rétrocéder la concession à la commune.

Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture, Madame DUVAL veuve PERRAULT déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir du 15/10/2019, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 65.70 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située Acte N° 199/2 - Plan 161/2 est rétrocédée à la commune au prix de 65.70 €.
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 67 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_342019 TARIFS REPAS CANTINE ADULTE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les demandes effectuées par le personnel communal
VU les demandes de repas adultes lors des interventions culturelles ou sportives sur la commune
VU le prix du repas facturé par la Caisse des Ecoles de Reims de 3.04 € T.T.C

APRES EN AVOIR DELIBERE

FIXE les tarifs comme suit :

REPAS ADULTE PERSONNEL COMMUNAL (gratuité personnel restauration scolaire)	3.04 €
---	--------

REPAS ADULTE hors personnel communal	4.35 €
--------------------------------------	--------

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

POINT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Terrain GASCON, acheté par le Foyer Rémois, à l'angle de la rue du Canada et rue Samuel de Champlain : le nom donné à cet ensemble sera : "carré bagatelle". Des cellules au RDC seront réservées pour des professionnels de santé et social (ADMR,...) et à l'étage des appartements en location ou en accession. Une réunion publique est prévue le 4 octobre à 18h30, salle polyvalente.

Terraine route de Chalons, face à la déchetterie : l'autorisation d'aménagement de lotir est prévue pour début 2020.

Propriété MALVY rue du petit Sillery : un projet de résidence pour personne âgée dépendante sera étudié (Petite Unité de Vie de type MARPA).

Le toit de l'école maternelle est en cours de réfection ; les salles de classes seront remises en état suite à des fuites d'eau par une entreprise lors des vacances de la Toussaint.

POINT SUR LA VOIRIE

Les travaux d'enfouissement du réseau basse tension débutent courant octobre dans les rues des Abbé Fendler, Irma Noël, St Rémi, de la Barre et de l'Arbalète; une réunion, avec le maître d'oeuvre et Grand Reims, est prévue le 18 octobre à 14h30 pour vérifier les points sensibles ex : clôture en mauvais état des riverains. Les travaux de réfection de voirie sur ce secteur vont durer plusieurs mois.

Les travaux rue de la gare sont en voie d'achèvement (maîtrise d'ouvrage : le département).

Les trottoirs rue de l'Image ont été repris en macadam financés par Grand Reims.

Le cabinet d'études Arnaud BERTIN est en cours d'élaboration d'un plan d'actions paysagères de la commune, notamment pour les entrées de villages et les places. Il est prévu un premier plan d'actions courant octobre pour pouvoir planter avant l'hiver.

Il est prévu une réunion avec le SIEM le 10 octobre à 18h pour réfléchir sur l'endroit idéal pour installer une borne de recharge pour véhicule électrique sur la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Deux représentations d'un spectacle de théâtre intitulé « l'apparition des lucioles » auront lieu le samedi 12 octobre à 11h et 16h à bord d'une péniche sur le port. Le coût sera de 7 €.

Accueils de loisirs été 2019 :

Il n'y a eu aucun incident à déplorer ; contrairement aux années passées, les enfants choisissaient les ateliers.

Les camps Robinson et au lac du Der se sont bien déroulés ; 3 voyages ont eu lieu : une semaine au Puy du Fou, un voyage en Angleterre et un au Fort Mahon ; comme d'habitude, des formations BAFA se sont déroulées.

Le camp ADO était ouvert en priorité aux enfants de Sillery, puis après aux petits-enfants de Sillery.

Le jeudi soir, une grande veillée au jardin sauvage rassemblait les enfants, animateurs et parents dans un contexte familial et sympathique.

Sur les quatre semaines, 233 enfants (532 semaines) ont participé à cet accueil de loisirs, contre 287 enfants (540 semaines) en 2018.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Pour des raisons de sécurité (quelques accidents du travail ont été recensés), les camions bennes devront limiter au minimum la marche arrière dans les rues. Il pourra être décidé de regrouper en début de rue les poubelles dans les cas extrêmes.

La rentrée des classes :

La rentrée des classes s'est déroulée sans problèmes.

62 élèves sont en maternelle, dont 14 de Puisieux et 3 dérogations.

108 élèves sont en élémentaire, dont 12 de Puisieux et 8 dérogations.

Ils se répartissent par classe de la manière suivante : 21 en CP, 23 en CE1, 25 en CE2, 24 en CM1, 15 en CM2.

Beaucoup de professeurs sont nouveaux, laissons leur le temps de s'intégrer dans le village. A noter que la classe de neige sera reconduite cette année.

La classe de CM1 a été sélectionnée pour participer à un concours qui sélectionnera 2 élèves de l'école de Sillery pour participer à une expédition avec des chercheurs aux Groenland. Le projet est encadré par l'association "Un monde en moi" en la personne de Mme Pandelliau.

La braderie d'automne arrive ; cette année, il n'y aura pas de repas pour des raisons d'organisation ; il n'y aura que le marché.

permanence : député M. Eric GIRARDIN le Mercredi 9/10 à 19h Salle polyvalente - Espace Irma Noël

déchetterie : Jean Robert demande si il est possible de demander la fermeture du site au public lorsque les camions viennent vider les bennes afin d'éviter une file d'attente.

T. DUBOIS, maire